



This project is co-funded by the Civil Justice Programme of the European Union



EUROPEAN
EXPERTISE
& EXPERT
INSTITUTE

JUST/2013/JCIV/AG/4664

Shaping Expertise across European Justice Systems

Note d'information sur l'EEEI

Projet EGLE European Guide for Legal Expertise

Le Guide de bonnes pratiques de l'expertise judiciaire civile (European Guide for Legal Expertise) doit être publié en octobre 2015, initialement en français et en anglais, et sera diffusé largement dans les pays membres de l'Union européenne et au-delà.

Ce guide est le résultat des travaux effectués depuis plusieurs années par l'Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI) avec pour objectif de proposer des recommandations cadre pour tous les acteurs des systèmes de justice européens.



Créé en 2006, **l'institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI)** a pour objectif de contribuer, par ses travaux, à la convergence des systèmes d'expertise judiciaire nationaux et garantir, dans tout l'espace judiciaire européen, la sécurité juridique des décisions judiciaires par la qualité des expertises réalisées sur décision de justice.

L'EEEI réunit en son sein des représentants des hautes juridictions, des barreaux, des compagnies d'experts et des professeurs des universités ainsi que toutes autres personnalités de chacun des États de l'Union Européenne concernées par ces questions. Centre de réflexion à l'échelle judiciaire européenne, l'EEEI est aussi une plateforme d'échange interdisciplinaire et transfrontalière, indépendante de tout pouvoir public, et ses travaux concourent à l'émergence de solutions consensuelles communes transposables à terme dans les différents systèmes de droits européens.



Avec la contribution du Réseau des Présidents des cours suprêmes des pays de l'Union Européenne et le soutien financier de la Commission Européenne, l'EEEI a réalisé en 2010-2012 un inventaire comparé détaillé des procédures existantes relatives aux expertises ordonnées en matière civile, ainsi que des travaux autour de l'expertise judiciaire. Cette étude, **EUREXPERTISE**, s'est achevée par un colloque international organisé à Bruxelles les 16 et 17 mars 2012 sur le thème « **Le futur de l'expertise judiciaire civile dans l'union européenne** ».

En 2014, le soutien renouvelé de la DG Justice de la Commission Européenne a permis à l'EEEI d'engager de nouveaux travaux destinés à élaborer un guide de bonnes pratiques de l'expertise judiciaire civile en Europe dans le cadre d'un projet intitulé **EGLE - European Guide for Legal Expertise**.

La méthode retenue pour le projet EGLE est celle de la **conférence de consensus**, qui s'appuie sur les compétences et la coopération des professionnels des Etats membres et la confrontation des expériences. Elle est apparue comme la plus adaptée pour faire émerger une pratique commune directement inspirée des règles du procès équitable posées par la législation et la jurisprudence européennes.



Adresse correspondance :
92 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret (France)

S/C Compagnie des Experts
près la Cour d'Appel de Versailles
5, rue Carnot - 78000 Versailles

Tel : +33(0)1 41 49 07 60
Fax : +33 (0)1 41 49 02 89
E-mail : contact@experts-institute.eu

www.experts-institute.eu



En pratique, le projet EGLE a rassemblé quatre groupes de travail constitués par une cinquantaine de contributeurs (magistrats, avocats, experts et universitaires) de 12 pays. Ces professionnels se sont réunis plus de 25 fois, dans divers pays européens, afin de partager leurs expériences, opinions et connaissance des différents systèmes d'expertise judiciaire. Leur première tâche a été d'analyser et de faire part de leurs avis sur les thèmes suivants :

1. désignation de l'expert et définition de sa mission,
2. déroulement des opérations d'expertise et élaboration du rapport,
3. formation, compétences et évaluation des experts,
4. statut et déontologie des experts / libre exercice et responsabilité.

Un Comité d'organisation les a aidés et assistés dans leurs travaux, et un Groupe d'Analyse de textes s'est chargé de rédiger une synthèse reprenant les éléments principaux des débats, échanges et recommandations mis en avant par chacun des Groupes tout au long de leurs travaux.

Ce travail s'est terminé par un débat public et contradictoire lors d'une **conférence plénière le 29 mai 2015 dans la Grande salle de la Cour de cassation italienne à Rome** qui de l'avis général a été un franc succès.

Magistrats, Avocats, Experts, Universitaires, représentants de Cours Suprêmes, d'institutions européennes ou mondiales, 160 personnes ont participé aux travaux, représentant 22 pays.



Depuis cette date, un Jury de personnalités européennes, sur la base des débats de la conférence plénière et des travaux préparatoires, se réunit régulièrement pour rédiger ce Guide des bonnes pratiques. Ce document sera publié au début du mois d'octobre 2015.

Près de 10 ans après sa création, l'EEEI est devenu un acteur européen important engagé dans l'amélioration et l'harmonisation de l'expertise judiciaire européenne. Il est consulté notamment par la Commission européenne, l'Union européenne, la CEPEJ et depuis peu par le Parlement européen.

Grace au soutien continu et à la contribution de ces institutions européennes et de nos membres, nous sommes certains que le guide des bonnes pratiques de l'expertise civile, véritable livre blanc, sera largement diffusé dans toute l'Union européenne et servira à améliorer l'expertise judiciaire en Europe, voire au-delà.

Jean-Raymond LEMAIRE
Président

(25/08/2015)